



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**

CHAMBRES D'AGRICULTURE
FRANCE

Communiqué de Presse

12 octobre 2011

PAC 2014 – 2020 : des propositions qui manquent encore d'ambition

La Commission européenne a présenté aujourd'hui les projets de règlements de la future Politique agricole commune 2014-2020.

Les Chambres d'agriculture soulignent que **ces propositions s'inscrivent dans un cadre budgétaire prévisionnel qui aujourd'hui répond aux enjeux** alimentaires, territoriaux et environnementaux. **Ce budget doit impérativement être maintenu.**

Elles déplorent toutefois qu'il n'y ait pas de renforcement des outils de régulation. Le refus actuel de réexaminer au sein de la PAC les droits de plantation viticoles et la suppression des quotas sucriers sont une erreur. L'absence de revalorisation des prix d'intervention, fixés il y a près de dix ans, rend ces outils inopérants dans un contexte marqué par l'augmentation des coûts de production. Cependant, les **nouveaux outils de gestion de crise marquent une avancée**, sous réserve d'être suffisamment réactifs.

Les critères proposés pour le verdissement sont trop élevés, avec 30 % des aides allouées aux mesures vertes et l'utilisation de 7 % des terres à des fins environnementales, soit une jachère obligatoire déguisée. Cela va à l'encontre de la compétitivité et de la production dans un contexte de demande mondiale croissante.

Les Chambres d'agriculture rappellent que la convergence des aides, en France, marque une rupture. Il est impératif d'en corriger les impacts et de prendre en compte toute la diversité de l'agriculture française en améliorant les outils proposés :

- consacrer au moins 10 % du budget au soutien des productions fragiles,
- garantir l'efficacité du fonds de stabilisation des revenus pour agir sur la volatilité des prix,
- déterminer une période de transition suffisamment longue et progressive pour permettre aux agriculteurs de s'adapter.

Enfin, **les Chambres d'agriculture considèrent les propositions pour développer des filières territorialisées et l'innovation conformes à leurs orientations**, même si les moyens prévus demandent à être confirmés.

Guy VASSEUR, président des Chambres d'agriculture, a déclaré : « *Ce projet de réforme de la PAC doit être plus ambitieux. Les exigences du verdissement ne doivent pas tourner le dos à la production et à la simplification tant annoncée. La Commission propose de reconnaître des organisations de producteurs et interprofessions pour toutes les filières, c'est un point positif. Encore faut-il modifier le droit de la concurrence et donner aux opérateurs économiques des outils pour réguler les marchés et, sur ce point, les propositions sont insuffisantes. Nous avons devant nous un long processus de co-décision et de travail avec le Conseil et le Parlement européens* ».

Contact Presse

Chambres d'agriculture France - APCA
Aurélie Calland – 01 53 57 10 65 – 06 88 75 96 56
aurelie.calland@apca.chambagri.fr

Agence Albertine & Media - 01 48 24 04 50
Xavier Roc - x.roc@albertine-media.fr
Bertrand de Tilleul
b.detilleul@albertine-media.fr – 06 10 34 60 46